Nations Unies E/CN.17/2001/4

Conseil économique et social

Distr. générale
4 décembre 2000
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Neuvième session
16-27 avril 2001

Informations pour la prise de décisions et la participation

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

			Paragraphes	*Page*
I.	Introduction		1–2	3
II.	Changements intervenus depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement		3–11	3
III.	Questions à examiner et recommandations pratiques		12–48	6
	A.	Élimination du fossé qui existe en matière d'information	12–29	6
		1. Élaboration d'indicateurs du développement durable et utilisation desdits indicateurs	13–17	7
		2. Amélioration de la collecte des données et de leur utilisation	18–26	8
		3. Renforcement des capacités en matière d'information traditionnelle	27–29	11
	B.	Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations	30–41	11
		1. Présentation utile des informations pour la prise de décisions	30	11
		2. Accès du public	31–32	12
		3. Intégration des exclus	33–35	12
		4. Formation des utilisateurs	36	14
		5. Utilisation des sources commerciales d'information et participation des entreprises	37–39	14
		6. Soutien financier aux infrastructures de l'information et aux efforts de collecte de données	40–41	16

00-81178 (F) 080201 080201

C. Les nouvelles technologies de l'information 42–48 16
1. Techniques spatiales et de télédétection 43–46 17
2. Création de réseaux électroniques 47–48 18
IV. Conclusions 49–52 19
V. Recommandations 53–62 20
A. Remédier au manque de données 54–57 20
B. Améliorer la disponibilité de l'information et l'accès à l'information 58–60 21
C. Nouvelles technologies de l'information 61–62 23

Encadrés

1. Initiatives au niveau des pays 4
2. Déclaration du Millénaire et mesures connexes 5
3. Initiatives institutionnelles 9
4. Réseaux d'enseignement pour les enseignants africains 13
5. Initiatives des gouvernements et du secteur privé 14

I. Introduction

1. L'information et la participation constituent des thèmes communs à toutes les questions sur lesquelles Action 21 a appelé l'attention. En l'absence d'une information adéquate et d'actualité et d'une participation effective de la population, les décisions peuvent être prises au hasard et ne pas répondre aux besoins de la population. Le chapitre 40 d'Action 21, intitulé l'information pour la prise de décisions a fait ressortir de grands problèmes, à savoir l'élimination du fossé de l'information dans les pays et entre pays et l'amélioration de la disponibilité de l'information et de l'accès à l'information. Ces questions présentent toujours un grand intérêt à l'heure actuelle mais le contexte dans lequel elles doivent être abordées a évolué considérablement depuis 1992.

2. Une réunion internationale d'experts sur l'information pour la prise de décisions et la participation s'est tenue à Ottawa, du 25 au 28 septembre 2000, sous le patronage du Gouvernement canadien, du Département des affaires économiques et sociales et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les experts ont examiné un grand nombre des questions que la Commission du développement durable abordera au titre du point pertinent de l'ordre du jour. Certaines d'entre elles sont évoquées dans le présent rapport. Le texte intégral du rapport de la réunion d'experts a été soumis à la Commission, en tant que document de référence.

II. Changements intervenus depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

3. La révolution des technologies de l'information a engendré une nouvelle économie du savoir, ce qui illustre bien l'importance croissante prise par l'information. Les médias parlent souvent d'une nouvelle ère de l'information. Bien que les investissements effectués dans les technologies de l'information aient atteint des montants vertigineux, il existe souvent des confusions quant à la valeur de l'information et du savoir. Contrairement à ce qui se passe pour la plupart des biens, dont la valeur est fonction de leur rareté relative, la valeur réelle de l'information pour la société augmente d'autant plus qu'elle est partagée et utilisée. Restreindre la diffusion de l'information pour tenter d'en augmenter la valeur pourrait aller à l'encontre de l'objectif recherché, du point de vue de la société. Comme l'a constaté le Groupe d'experts de haut niveau des technologies de l'information et de la communication, les connaissances diffèrent des autres facteurs de production en ceci qu'elles se multiplient dès lors qu'on les utilise (voir A/55/75-E/2000/55, par. 12). Ainsi, l'efficacité de la lutte contre l'érosion croîtra en fonction de la diffusion large et libre des informations pertinentes aux utilisateurs des sols à l'échelon local, ce qui présente des avantages cumulatifs pour la société. L'information est un mécanisme qui permet d'obtenir toutes sortes d'avantages et de créer des richesses. Comme l'a remarqué le Groupe d'experts, les problèmes qui se posent dans une économie à forte intensité de connaissances n'ont pas trait à la pénurie du savoir mais aux difficultés rencontrées dans sa diffusion et son utilisation (voir A/55/75-E/2000/55, par. 12). Les problèmes posés par la communication et l'accès à l'information d'une part et le contenu et l'utilisation de l'information de l'autre sont différents, bien que liés. Cette distinction est importante lorsqu'on examine l'information aux fins de la prise de décisions et de la participation.

4. Les nouvelles technologies de l'information modifient les règles fondamentales qui régissent la circulation de l'information dans la société. Auparavant, ceux qui détenaient l'information décidaient comment et à qui elle devait être diffusée et tiraient du pouvoir de ce contrôle. Les systèmes directifs d'administration et de gouvernance fonctionnaient sur cette base. Traditionnellement, la diffusion de l'information a été restreinte par les moyens techniques disponibles (supports imprimés et téléphone). Les médias diffusent des informations qui ne sont pas destinées à un public précis, et atteignent des auditeurs ou des téléspectateurs occasionnels, mais ce type de diffusion demeure limité et éphémère. Internet et les systèmes d'information faisant appel à l'ordinateur font passer le contrôle du fournisseur au consommateur. Les détenteurs d'information rendent l'information disponible sur Internet et les utilisateurs peuvent rechercher ce qui les intéresse avec beaucoup de souplesse. Le stock mondial d'informations électroniques connaît une croissance exponentielle et la circulation de l'information est devenue plus horizontale. Tout un chacun peut devenir utilisateur et fournisseur. Ces nouveaux modes de communication offrent des possibilités révolutionnaires qui sont loin d'être appréciées à leur juste mesure. Ainsi, les systèmes d'information permettent aux utilisateurs de prendre des décisions, ce qui fait éclore des formes de gestion plus décentralisées et mieux adaptées à la situation locale. On peut en voir une conséquence dans la croissance rapide des organisations non gouvernementales et d'autres structures nouvelles de la société civile qui élargissent les possibilités de participation de la population à la prise de décisions.

5. L'accès à l'information est essentiel au stade de la planification, de la conception et du suivi de politiques visant le développement durable aux niveaux régional, national et international. Au niveau national, de plus en plus de pays dressent des inventaires des données nationales, organisent la collecte et la diffusion des données et conçoivent des systèmes d'information.

Encadré 1
Initiatives au niveau des pays

Au Ghana, le nouveau réseau d'informations sur l'environnement vise à renforcer la capacité de traitement de l'information en regroupant les organismes participants et à améliorer la fourniture d'informations relatives à l'environnement. Ses activités comprennent la création d'un centre d'information, où l'information sera recueillie et où des bases de données seront constituées et qui sera relié à d'autres centres. La création de supports imprimés promotionnels concernant l'environnement et d'un réseau électronique dans les organismes s'occupant de l'environnement a permis de recueillir l'information plus rapidement et d'accroître les capacités de collecte, de stockage, de traitement et de diffusion des données. En Amérique latine, la Fondation du Costa Rica pour le développement durable a créé de petites unités d'information mobiles dans le cadre d'un projet intitulé « Petites communautés intelligentes ». Ces unités comprennent une liaison satellite à large bande, une antenne de télémédecine, une installation de suivi de l'environnement, un laboratoire informatique et un bureau d'information portes ouvertes.

6. Une autre modification réside dans les progrès techniques permanents des systèmes de suivi et de contrôle de l'environnement. La télédétection par satellite au moyen d'instruments toujours plus perfectionnés et l'amélioration de sa résolution et de sa couverture, les bouées dérivantes équipées d'ensembles portatifs d'instruments qui transmettent les mesures en temps réel et les ordinateurs plus puissants qui permettent, à l'aide de données disponibles, de créer des modèles complexes et des systèmes d'appui à la prise de décisions, comme par exemple le Système d'information géographique, mettent le monde à portée de la main. La capacité institutionnelle de coordonner toutes ces activités augmente elle aussi grâce à des initiatives telles que le Partenariat de la Stratégie mondiale intégrée d'observation, les systèmes mondiaux d'observation et les programmes mondiaux de recherche.

7. Ce progrès rapide a suscité des préoccupations accrues quant à la fracture numérique, c'est-à-dire le creusement des écarts entre les riches et les pauvres dans la révolution de l'information. Le fossé le plus manifeste s'explique par les carences dans la couverture des systèmes techniques et des réseaux de communication pour la transmission de l'information. Les régions du monde qui ne sont pas dotées d'une infrastructure de télécommunications leur permettant de se raccorder aux nouveaux réseaux mondiaux, ceux qui sont trop pauvres pour acheter l'équipement nécessaire pour se relier à ces réseaux et les générations éduquées avant l'ère de l'ordinateur sont laissés à la traîne en dépit des efforts faits pour les atteindre. Toutefois, les frontières entre riches et pauvres évoluent rapidement. Les pays qui ont pris conscience de l'importance des communications accordent la priorité voulue aux investissements dans l'infrastructure nécessaire. Les jeunes générations s'adaptent rapidement, apprennent naturellement des techniques qui laissent encore leurs aînés perplexes et, dans plusieurs pays, les femmes s'emploient à combler rapidement l'écart entre les sexes.

Encadré 2
Déclaration du Millénaire et mesures connexes

Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé, entre autres, de faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous, conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2000 (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale). Pour donner directement suite à la déclaration, le Secrétaire général a constitué un groupe consultatif de 21 experts venant des secteurs privé et public pour aider à combler la fracture numérique en mobilisant le potentiel des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement.

8. Il est d'autant plus important de combler la fracture numérique que, grâce aux nouveaux systèmes d'information, des groupes de la société civile peuvent accéder à l'information et, ce faisant, être démarginalisés et participer davantage à la vie publique. Ces systèmes peuvent être à l'origine de progrès décisifs en matière de fourniture de services publics, d'enseignement et de possibilités d'emploi, en particulier

pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes. On peut imaginer que de nouveaux métiers fondés sur l'informatique apparaîtront, lorsqu'on associera les nouvelles techniques, le microcrédit et le personnel éduqué au chômage. Pour exploiter ce potentiel, il faudra disposer de techniques plus solides et mieux adaptées, de meilleurs systèmes intégrés d'information et de nouvelles stratégies de commercialisation. Il faudra également élaborer des politiques spéciales afin de tenir compte du rôle que l'information et les techniques de l'information peuvent jouer dans l'élimination de la pauvreté.

9. Une deuxième carence en matière d'information qui continue à se faire sentir depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) concerne les données de base sur l'environnement et les pressions résultant de l'activité humaine. Même dans les pays industrialisés, les données sont souvent trop limitées ou trop disparates pour pouvoir être utilisées avec profit. Quant aux pays en développement, même les statistiques les plus élémentaires font souvent défaut. La qualité des résultats des mécanismes d'évaluation ou d'appui à la prise de décisions est fonction de celle des données de base. Or, les capacités d'analyse et d'utilisation des données laissent souvent à désirer même dans les pays où les nouvelles technologies permettent de recueillir des données extrêmement abondantes.

10. Un autre changement depuis la CNUED réside dans l'évolution rapide des responsabilités et des ressources en conséquence de la mondialisation, qui s'explique par la dispersion géographique de l'activité économique et l'établissement de liaisons électroniques entre secteurs géographiques[1]. Les pouvoirs publics prennent du retard alors que le secteur privé et la société civile s'organisent et innovent. De nouveaux problèmes importants concernant le contrôle d'Internet et la privatisation de l'information font actuellement l'objet de débats. Le résultat de ces débats sera lourd de conséquences pour l'utilisation de l'information aux fins de la prise de décisions.

11. C'est sur cette toile de fond que la Commission devra examiner les problèmes spécifiques de l'information et rechercher des solutions lors de sa neuvième session. Les problèmes spécifiques qui sont apparus ou ont évolué depuis 1992 sont traités dans les sections ci-après du rapport.

III. Questions à examiner et recommandations pratiques

A. Élimination du fossé qui existe en matière d'information

12. Il existe de grandes différences entre les régions et entre les pays se trouvant à différents stades de développement quant à la disponibilité des données primaires pertinentes (par exemple dans le domaine du développement durable), la qualité, la comparabilité et la fréquence de la collecte des données, et à la qualité des systèmes d'information. Même dans les régions les plus développées, les problèmes liés à l'absence d'uniformité dans les normes et les méthodes de collecte de données, à la dispersion des données entre les différents organismes et au traitement de l'information peuvent rendre difficile l'utilisation de cette information aux fins de la gestion et des comparaisons régionales. Les lacunes en matière de données existent même lorsqu'elles semblent abondantes, car seule une faible partie existe sous une forme pouvant être utilisée aux fins de l'évaluation et de la gestion.

1. Élaboration d'indicateurs du développement durable et utilisation desdits indicateurs

13. Des progrès sensibles ont été faits, tant au niveau international que national, dans l'élaboration d'indicateurs comme instruments visant à appuyer les processus nationaux de prise de décisions. Un exemple est le programme de travail de la Commission sur les indicateurs du développement durable, qui représente la collaboration la plus importante à ce jour à l'échelle des pays et du système des Nations Unies en matière d'élaboration d'un ensemble d'indicateurs et d'une méthodologie connexe basée sur le consensus qui s'est dégagé entre plus de 30 organismes, organisations internationales et gouvernements participants. À ce jour, 22 pays ont pris part à la mise à l'essai des indicateurs comme base pour une révision générale du cadre et des méthodologies utilisées dans le cadre des préparatifs de la neuvième session de la Commission.

14. Au paragraphe 40.7 d'Action 21, le système des Nations Unies est invité à formuler des recommandations permettant de faciliter l'élaboration concertée d'indicateurs aux niveaux national, régional et mondial et à veiller à incorporer une série appropriée de ces indicateurs dans des rapports et des bases de données communs, régulièrement mis à jour et accessibles à tous, afin qu'ils soient utilisés au niveau international, eu égard aux considérations touchant la souveraineté nationale.

15. L'objectif du programme de travail de la Commission du développement durable, qui a été approuvé par la Commission à sa troisième session en 1995, consiste à définir les indicateurs du développement durable, à préciser les méthodes employées, à dispenser une formation et, le cas échéant, à mener d'autres activités en vue de renforcer les capacités pour permettre aux décideurs de disposer d'indicateurs du développement durable au niveau national. Les indicateurs employés dans le cadre des politiques nationales peuvent également être utilisés dans les rapports nationaux soumis à la Commission du développement durable et à d'autres organes intergouvernementaux.

16. Les résultats du programme de travail de la Commission sur les indicateurs du développement durable sont examinés dans un additif au présent rapport (E/CN.17/2001/4/Add.1)[2]. Deux rapports supplémentaires sont communiqués à la Commission en tant que documents d'information : « Indicateurs de développement durable : cadre et méthodologies » et « Initiatives relatives à l'agrégation des indicateurs du développement durable »; le présent rapport et son additif constituent un tout avec ces deux documents d'information.

17. Parmi les autres initiatives importantes, il convient de mentionner notamment les travaux de la Banque mondiale sur les économies véritables et les mesures des indicateurs de richesse, le programme d'indicateurs de l'OCDE/CAD, de la Banque mondiale et des Nations Unies pour l' « opération pour le développement à l'aube XXIe siècle » et les travaux du PNUD sur l'indicateur de développement humain, l'ensemble d'indicateurs des bilans communs de pays du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les indicateurs sur les services sociaux de base pour tous. Ces efforts déployés dans le domaine des indicateurs produisent des instruments importants à l'appui des processus nationaux de prise de décisions.

2. Amélioration de la collecte des données et de leur utilisation

18. Des initiatives de grande envergure ont été lancées en vue d'améliorer les observations et la collecte de données relatives à l'environnement, allant de la surveillance de la couche d'ozone au titre du Protocole de Montréal et de l'application des trois systèmes d'observation mondiaux à la surveillance par des organisations non gouvernementales des forêts et des récifs coralliens. Des efforts ont été faits aussi en vue d'améliorer la coordination et l'efficacité par rapport aux coûts, par exemple dans le cadre de la stratégie mondiale intégrée d'observation. Toutefois, ces efforts souffrent d'un financement très insuffisant par rapport aux besoins en matière d'amélioration des données en vue de faire face aux besoins à l'échelle mondiale, par exemple pour satisfaire aux exigences des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Plusieurs autres problèmes sont aussi manifestes et méritent qu'on leur accorde une attention accrue.

Harmonisation et rationalisation

19. On reconnaît de plus en plus qu'il est nécessaire que la prise de décisions soit basée sur l'information, ce qui se traduit par une augmentation continue des exigences en matière d'établissement de rapports à tous les niveaux. Alors que les gouvernements s'efforcent avec peine d'assumer leurs obligations en matière d'établissement de rapports, notamment au titre de conventions internationales, ils reconnaissent la nécessité d'harmoniser et de rationaliser les exigences en la matière. Des efforts sont faits au niveau du Conseil économique et social et ailleurs en vue de normaliser la production de données et d'indicateurs afin de satisfaire aux exigences croissantes en matière de données au titre des activités des programmes du système des Nations Unies. La Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a réalisé une étude approfondie sur les besoins d'harmonisation et de rationalisation dans le contexte de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies (E/1999/11). Le document note, entre autres choses, que parmi les organisations internationales, il reste encore des possibilités d'améliorer la coordination de la collecte des données. Une telle coordination peut faciliter l'utilisation efficace des ressources et contribuer à réduire la charge imposée aux pays par les programmes statistiques. Il est indiqué dans le rapport qu'il y a de nombreux cas de discordance entre les données diffusées au niveau international. Il y a de graves lacunes dans les bases de données internationales au niveau des pays et il est urgent de mettre en place et de renforcer les capacités statistiques nationales. L'amélioration de la coordination au niveau international concernant la collecte des données et la normalisation des concepts et des méthodes contribuera pour beaucoup à régler les différents problèmes posés par les discordances. Le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) du PNUE, utilisé par de nombreux pays, montre comment une normalisation au niveau de plusieurs pays peut aider à élaborer des programmes de surveillance, même si de tels protocoles doivent être élargis et développés plus avant pour devenir des instruments vraiment efficaces.

Intégration de l'information

20. Même dans les cas où les données existent, il est souvent difficile d'obtenir et de combiner des données provenant de différents ministères pour avoir une vue intégrée du développement durable. Il y a tout d'abord un problème institutionnel du fait que les détenteurs de l'information (notamment les ministères, les entreprises du

secteur privé, les scientifiques) ne souhaitent pas partager leurs données avec les autres utilisateurs pour différentes raisons. Il est possible d'atténuer ce type de problème en procédant à des changements au niveau des politiques et à des réformes institutionnelles. Ensuite, des problèmes techniques se posent lorsque l'on veut combiner des données et des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux mesurés en utilisant différentes unités qui sont difficiles à comparer, et lorsque l'on veut combiner des données utilisant différentes échelles géographiques (locales, nationales, régionales, mondiales). Les recherches effectuées en vue de trouver une solution à ces problèmes ont enregistré certains progrès, mais elles ont encore besoin d'être encouragées et appuyées.

Encadré 3
Initiatives institutionnelles

Les pays font face aux problèmes d'ordre institutionnel en recourant à différents moyens. Vers la fin de 1994, la Tunisie a mis en place un observatoire national de l'environnement et du développement durable en vue de recueillir des données et des informations continues concernant l'environnement, y compris en utilisant des instruments tels que les indicateurs de développement durable, et de les fournir aux responsables publics. La Tunisie a mis aussi en place un réseau national du développement durable qui permet aux usagers et aux fournisseurs d'informations pertinentes sur le développement durable de communiquer électroniquement. La Belgique a adopté une législation nationale en mai 1997 qui établit une commission interdépartementale sur le développement durable, chargée d'élaborer un plan de développement durable au niveau fédéral tous les quatre ans. La Commission facilite l'échange et la coordination d'informations sur le développement durable entre ses membres aux différents échelons de l'administration, y compris aux niveaux régional et local.

21. Des progrès techniques ont débouché sur des améliorations en matière de télédétection et d'accès à l'information par Internet, mais la capacité d'analyser et d'évaluer les données et de rassembler les informations dans un cadre d'ensemble intégré n'ont pas progressé au même rythme. Il est toujours nécessaire d'examiner les déficiences dans l'ensemble de la collecte, de l'analyse et de l'évaluation des données et du processus d'établissement de rapports et de recommander les améliorations nécessaires en vue d'éliminer les goulets d'étranglement dans le système d'information. Même dans les régions les plus développées qui ont accès à de nombreuses données, telles que l'Europe, l'intégration régionale et l'évaluation des données ont été entravées par des méthodologies incohérentes et une harmonisation insuffisante.

Collecte novatrice des données

22. La recherche scientifique a été traditionnellement la source des informations sur le développement durable, mais sa couverture est insuffisante et l'infrastructure scientifique trop faible dans de nombreux pays pour répondre aux besoins essentiels en matière de gestion de l'environnement. Certains succès ont été enregistrés dans

des approches à partir de la base en matière de collecte de données, qui, faisant appel aux élèves, aux organisations non gouvernementales, aux grandes associations et aux volontaires amateurs, sont à même d'aider à combler les lacunes en matière d'information. Cela peut constituer une solution partielle aux problèmes particuliers de la collecte des données dans les pays en développement mais ne saurait remplacer des efforts visant à renforcer les capacités de la recherche scientifique en vue de produire de meilleures données.

23. Il a été fait état de progrès dans la production et l'évaluation mieux intégrée et plus prospective de l'environnement et du développement durable, notamment le rapport sur les grandes tendances établi pour l'examen quinquennal de l'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1997, les rapports intitulés « perspectives mondiales en matière d'environnement » et les rapports sur les ressources mondiales du PNUE/Institut mondial pour les ressources/Nations Unies/Banque mondiale, qui présentent des données pour 155 pays sur les ressources environnementales, la consommation et les déchets, ainsi que de nouvelles informations sur la pauvreté et la sécurité alimentaire. Toutefois, ces rapports souffrent d'un manque de données essentielles au niveau international pour de nombreuses questions, limitant les conclusions pouvant être tirées des informations disponibles.

Problèmes rencontrés dans les méthodes d'évaluation et d'analyse des données

24. Cette réorientation de la demande, passée de données relatives au développement durable à des évaluations plus explicites orientées vers l'action, se reflète dans la mise en place du réseau et l'élaboration du rapport sur les perspectives mondiales en matière d'environnement du PNUE. Comme noté, cette réorientation vers les évaluations n'élimine pas les problèmes liés aux données sous-jacentes. En fait, le travail en matière d'évaluation mondiale a révélé des déficiences au niveau des données sur lesquelles s'appuient les évaluations, en particulier s'agissant du suivi des progrès au fil des ans.

25. Un problème chronique et un grand nombre d'ensembles de données sont nécessaires pour non pas une mais plusieurs organisations différentes. En conséquence, les responsabilités pour cette base de données largement commune ne sont souvent pas claires. Parmi les autres problèmes, il convient de citer le fait que la collecte des données primaires est coûteuse et prend beaucoup de temps à organiser ou à modifier et que le cheminement de la source à l'usager est souvent long, ce qui fait que les experts nationaux considèrent souvent les données obsolètes lorsqu'elles sont utilisées dans les évaluations mondiales ou régionales.

26. Les travaux relatifs aux données aux fins d'évaluations par exemple ont rappelé que jusqu'à 75 % des données nécessaires sont des données qui n'ont pas trait à l'environnement. En outre, une simple compilation des données relatives au pays portant sur 150 variables essentielles et obtenues auprès des sources internationales habituelles s'est avérée inutilisable du fait d'incohérences, d'erreurs et de l'incompatibilité entre les ensembles de données mondiaux et les données établies nationalement. Enfin, alors que les incidences sur des groupes et des écosystèmes particuliers bénéficient d'une attention accrue, ce qui nécessite une analyse à différentes échelles, la demande d'informations définies sur le plan géographique augmente.

3. Renforcement des capacités en matière d'information traditionnelle

27. Le chapitre 40 d'Action 21 traite de la nécessité d'examiner les connaissances traditionnelles, qui reflètent la longue expérience pratique des autochtones et des cultures locales en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources. Les connaissances et la sagesse des autochtones et des communautés locales sont critiques pour la conservation et la gestion d'une grande partie de la diversité biologique et des ressources naturelles de la planète et elles peuvent être précieuses pour des modes de pensée scientifiques contemporains. La compréhension actuelle des phénomènes risque d'être incomplète si les connaissances traditionnelles ne sont pas prises en considération[3]. La documentation et la préservation de l'utilisation des connaissances traditionnelles au niveau communautaire et l'utilisation de ces connaissances pour traiter des questions de gestion des ressources sont particulièrement importantes pour l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'Action 21 lui-même.

28. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a pris un certain nombre de décisions et adopté un programme de travail qui, entre autres choses, examine l'application et l'élaboration des instruments juridiques et autres appropriés de protection des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales représentant des modes de vie traditionnels. Une étape importante dans le processus d'accroissement de la participation des autochtones et des communautés locales aux travaux de la Convention est la mise en place d'un groupe de travail ad hoc intersessions à composition non limitée sur l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes. La Conférence des Parties à la Convention a demandé au Groupe de travail d'élaborer des directives pour la participation accrue des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention.

29. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a compilé des rapports régionaux et sous-régionaux sur les exemples de connaissances traditionnelles les plus importants et largement appliqués. Un groupe d'experts ad hoc a été nommé par la Conférence des Parties à la Convention en vue d'identifier les expériences réussies en matière de connaissances traditionnelles afin d'examiner des études de cas pour l'intégration des connaissances traditionnelles et locales dans les connaissances modernes et de proposer des mécanismes de promotion et d'échange des approches réussies. Le rapport du Groupe a été présenté à la Conférence des Parties à la Convention à sa troisième session en novembre 1999 (voir ICCD/COP(3)/CST/3 et CST/3/Add.2). Compte tenu de l'importance que la Conférence des Parties à la Convention accorde aux connaissances traditionnelles, le Groupe ad hoc a été reconduit dans ses fonctions et a été prié d'élaborer de nouveaux critères en la matière, qui soient conformes aux travaux sur les points de repère et indicateurs devant être utilisés par les points focaux nationaux.

B. Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations

1. Présentation utile des informations pour la prise de décisions

30. De nouvelles méthodes existant pour établir et présenter les informations sous des formes qui soient plus facilement comprises par les décideurs et le public. Les

technologies, les progiciels et les instruments multimédias comme les indicateurs et les présentations graphiques animées peuvent aider les décideurs dans leurs efforts de développement durable. La mise au point et l'utilisation de systèmes d'information géographique et d'outils d'information cartographique se sont considérablement développées ces dernières années. Ces derniers constituent des instruments de planification utiles, permettant l'évaluation visuelle des incidences et des ressources disponibles pour faire face à des problèmes et à des situations d'urgence dans le domaine de l'environnement. On peut citer par exemple le développement d'instruments informatiques destinés à des applications pratiques comme les produits de la Base de données sur les ressources mondiales, qui fait partie du réseau d'informations environnementales du PNUE. On peut également citer l'Atlas d'aménagement du territoire du Centre international pour l'agriculture tropicale, de la Banque mondiale et du PNUE, disponible sur CD-ROM pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le système informatique avancé de contrôle de l'environnement en temps réel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) facilite le contrôle opérationnel des conditions saisonnières de croissance de la végétation dans le monde entier.

2. Accès du public

31. L'un des principaux problèmes qui se pose depuis la tenue de la CNUED est la nécessité de faciliter l'accès du public aux informations environnementales, comme l'a montré l'adoption en 1998 de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La Convention a pour objectif de donner au public et aux organisations non gouvernementales des pays membres de la Commission économique pour l'Europe des instruments et des normes communs afin de surveiller les résultats et de participer à des décisions environnementales sur des sujets allant de l'énergie nucléaire au développement des infrastructures. La Convention compte trois grands volets. Le premier fixe les règles et les conditions régissant la façon dont les gouvernements doivent mettre à la disposition du public des informations, en particulier en matière d'environnement. Le deuxième explique comment le public et les groupes d'intérêts privés peuvent participer au processus décisionnel en matière d'environnement, alors que le troisième volet concerne le droit du public et des groupes d'intérêts privés de demander un recours juridictionnel en cas de non-respect de la Convention par les gouvernements et les entreprises[4]. La question clef est de savoir s'il est possible, voire nécessaire de faire appliquer les conventions de cette nature dans d'autres cadres nationaux ou régionaux.

32. On a constaté récemment que la prise de conscience des problèmes de l'environnement, l'accès aux données locales en la matière et la participation du public au débat sur la qualité de l'environnement sont des éléments essentiels pour l'amélioration de l'environnement. Le Réseau mondial d'échange d'informations sur l'environnement du PNUE (INFOTERRA), ayant des interlocuteurs nationaux dans la plupart des pays, est en cours de remaniement afin de garantir un meilleur accès du public aux informations sur l'environnement et de promouvoir le principe du droit de savoir du public.

3. Intégration des exclus

33. Des efforts spéciaux sont nécessaires pour que les informations électroniques relatives au développement durable soient aussi disponibles que possible, pour tou-

tes les franges de la société, étant donné que la prise de décisions en matière de développement durable se fait à tous les niveaux, des réunions intergouvernementales à des utilisateurs individuels de ces ressources dans les zones rurales.

34. Il convient d'accorder un degré de priorité élevé aux initiatives communautaires à grande échelle visant à impliquer la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes âgées, afin de garantir leur contribution aux différents aspects du développement durable. La collaboration avec des associations de femmes, de jeunes ou d'autres groupes de la société civile actifs dans le domaine du développement durable en ce qui concerne des investissements dans des technologies novatrices d'information et de communication représente une occasion importante pour l'autonomie future de ces acteurs non gouvernementaux. La possibilité pour ces derniers de faire connaître leurs points de vue et leurs préoccupations est un facteur essentiel d'autonomie, aussi bien pour la diffusion de leurs opinions et l'accès à l'information et aux connaissances qui faciliteront la prise de conscience des femmes et des autres groupes. La nature décentralisée, interactive et non hiérarchique des nouvelles technologies de l'information donne aux femmes et aux jeunes un espace leur permettant de développer leurs points de vue et leurs opinions, et de bénéficier de la synergie de communications interactives avec leurs homologues sur le plan national et international. Par ailleurs, une fois que les frais initiaux d'accès et de technologie sont couverts, les technologies de l'Internet et autres technologies de l'information constituent un mode abordable et relativement simple de publication de bulletins d'information, d'articles, de déclarations, etc. Il convient de s'attacher en particulier à faire intervenir les femmes et les jeunes dans les programmes de formation et d'appui, en partenariat avec les fournisseurs de technologie.

Encadré 4
Réseaux d'enseignement pour les enseignants africains

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture s'efforce, dans le cadre de son projet intitulé « Programme d'exploitation des technologies d'information aux fins du développement », d'améliorer l'éducation de base en Afrique par la mise en place d'un réseau reliant les établissements de formation des enseignants africains et les responsables de l'éducation à l'Internet. Le programme cherche à améliorer la capacité des formateurs des enseignants, à développer les ressources didactiques dans les bibliothèques des établissements et à lancer des expériences pilotes sur l'enseignement fondé sur des technologies dans les écoles locales.

35. Il convient d'évoquer également la dimension de la langue. La langue constitue encore un obstacle à la diffusion à grande échelle des informations et à leur plus grande accessibilité. Les meilleurs mécanismes de transmission de données ne rempliront pas leur rôle si la grande majorité des informations et des connaissances circulant dans le monde n'existent que dans un nombre limité de langues, l'anglais étant prédominant. Même dans le cadre de la gestion des affaires internationales, le multilinguisme est souvent perçu comme un fardeau supplémentaire qui ralentit les négociations mondiales et entraîne des coûts supplémentaires de traduction et d'interprétation. À cet égard, la Déclaration ministérielle sur le rôle des technologies

de l'information a constaté que l'incorporation d'un contenu local à l'Internet et la possibilité de le consulter librement contribueront à promouvoir un univers cyberspatial culturellement et linguistiquement varié et encourageront les intéressés à faire largement et durablement usage de l'Internet[5].

4. Formation des utilisateurs

36. Alors que les données scientifiques sur l'environnement et le développement durable deviennent largement accessibles, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour les intégrer et les utiliser du mieux possible dans les processus décisionnels, à tous les niveaux. Les données doivent être analysées, interprétées et présentées de façon compréhensible, mais la capacité pour ce faire n'a pas évolué aussi vite que les technologies spatiales et les autres moyens de génération de données. Heureusement, les nouvelles techniques de génération de cartes, de graphiques, de présentations animées et d'autres formats facilitent la communication d'information sur des questions complexes. Toutefois, de nombreux décideurs n'ont pas l'habitude d'utiliser des informations scientifiques, même lorsqu'elles sont disponibles, d'où la nécessité d'activités spéciales de formation consacrées à l'utilisation de ces informations pour la prise de décisions.

5. Utilisation des sources commerciales d'information et participation des entreprises

37. Le Chapitre 40 d'Action 21 fait spécifiquement référence aux sources commerciales d'information et aux informations disponibles dans le secteur privé, domaine qui a considérablement évolué depuis 1992. Alors que de nombreuses entreprises dans le monde adoptent des normes et des systèmes de gestion de l'environnement, comme la norme ISO 14001, et des normes d'obligation redditionnelle, comme les normes AA 1000 et SA 8000, des informations sur l'environnement plus fiables et comparables et des résultats économiques et sociaux sont générés et sont souvent publiés dans des rapports des entreprises sur l'environnement ou la durabilité. Le nombre d'utilisateurs de ces informations augmente, dont des firmes d'investissement éthique, des organismes d'homologation et de classification, des ONG, ainsi que des systèmes de récompense du mérite en matière de rapports sur l'environnement et autres aspects sociaux lancés dans certains pays.

Encadré 5

Initiatives des gouvernements et du secteur privé

Les informations générées par les entreprises au niveau microéconomique doivent être reliées aux préoccupations et aux objectifs fixés par les gouvernements au niveau macroéconomique. Cela commence à se faire comme le montrent des récentes initiatives comme : a) les travaux de la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU et d'un groupe d'experts sur l'amélioration du rôle des gouvernements dans la promotion de la gestion de la comptabilité de l'environnement; b) l'initiative sur la publication au niveau mondial CERES/PNUE consistant à mettre en place un cadre commun pour les rapports au niveau des entreprises sur les aspects interdépendants de la durabilité environnementale, économique et sociale; c) le Groupe intergouvernemental

d'experts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les normes internationales de comptabilité et de publication; et d) le programme du PNUE faisant intervenir les parties prenantes, en coopération avec SustainAbility Ltd. De telles initiatives sont l'occasion pour les gouvernements de coopérer étroitement avec le secteur privé afin de faire en sorte que les données relatives aux résultats obtenus en matière de durabilité générées par le secteur privé soient utilisées comme instruments de planification et de contrôle.

38. Du fait de l'évolution des priorités budgétaires, de la modification des perceptions du rôle du gouvernement et aux progrès rapides des technologies de l'information, on constate de plus en plus un phénomène de commercialisation d'informations qui relevaient précédemment du domaine public ou de migration de ces informations du domaine public à des systèmes commerciaux, ce qui fait que ces informations ne sont plus à la portée de nombreux utilisateurs en raison de leur coût par exemple :

a) En réponse à la commercialisation croissante des informations météorologiques, l'Organisation météorologique mondiale a adopté en 1999 une résolution établissant la distinction entre informations (commerciales) « de base » et « spéciales ». Les informations de base sont celles qui doivent rester dans le domaine public, alors que les informations spéciales peuvent être commercialisées;

b) L'Union européenne a récemment adopté une législation sur les droits de la propriété intellectuelle qui permet la commercialisation ou la limitation de l'accessibilité d'informations qui relevaient auparavant du domaine public;

c) Le Congrès des États-Unis examine des mesures d'incitation pour la commercialisation des informations. De telles mesures pourraient placer toutes les données obtenues par satellite dans le secteur privé;

d) Toujours aux États-Unis, une modification des politiques s'est déjà traduite par la commercialisation d'informations et de données détenues auparavant par des organes fédéraux ou nationaux. Par exemple, l'ancien bureau d'évaluation technique, qui dépendait du Congrès des États-Unis, a été éliminé et fournit désormais des services de consultants;

e) L'ancienne branche de recherche et d'information de l'Agence fédérale de l'environnement autrichienne a été privatisée et fonctionne comme une entreprise commerciale.

39. Cette tendance a deux conséquences immédiates : a) elle affecte l'accès du public à l'information dans les pays où elle se produit; et b) elle limite l'accès d'autres pays et de la communauté mondiale à des informations concernant le développement durable ou les modes de vie de groupes dans d'autres pays. Il est nécessaire de pouvoir faire la distinction entre les informations qui peuvent être effectivement commercialisées et celles qui devraient être librement disponibles dans l'intérêt du public.

6. Soutien financier aux infrastructures de l'information et aux efforts de collecte de données

40. Alors que de nouvelles possibilités s'ouvrent grâce aux nouvelles technologies, on constate une baisse des observations essentielles du fait de réduction de l'appui et du financement publics. Il est également nécessaire de passer de la collecte de données dans le cadre de programmes de recherche à des programmes opérationnels d'observation systématique capables de fournir les séries à long terme nécessaires pour contrôler et évaluer les changements au niveau mondial, et de les fournir rapidement pour qu'elles puissent être utilisées immédiatement dans le processus décisionnel. Les problèmes particuliers de la collecte de données dans les pays en développement, incapables de faire face aux coûts considérables lorsqu'ils ont d'autres priorités urgentes, demandent des solutions novatrices, comme un appui international pour les coûts croissants de collecte de données destinées principalement à des évaluations internationales. La Commission doit faire en sorte que les gouvernements prennent conscience de la nécessité d'augmenter le soutien financier apporté aux efforts de collecte des données, aussi bien au niveau national qu'international. Il est particulièrement important de comprendre les besoins d'information et de données des décideurs et de les relier aux efforts de collecte de données des bureaux statistiques, afin que les ressources investies dans les programmes d'information et de données soient effectivement à l'appui d'objectifs concrets.

41. Un financement adéquat est également nécessaire à l'appui de recherches et de données sexospécifiques pour la prise de décisions en matière de développement durable. Il est nécessaire de financer des partenariats créatifs entre les gouvernements, les associations féminines et les universités qui s'occupent de la promotion de la femme et du développement durable en vue de la mise au point de stratégies globales de développement et de diffusion des recherches. Il convient d'encourager des recherches supplémentaires soucieuses de la parité au niveau international. Par exemple, une analyse internationale complète des politiques régissant l'accès des femmes à l'information foncière et des efforts de réforme de la législation foncière, serait particulièrement utile, notamment des méthodes novatrices d'amélioration de l'information et de la compréhension des textes et des dispositions juridiques existant en la matière.

C. Les nouvelles technologies de l'information

42. Les nouvelles technologies de l'information offrent des possibilités intéressantes en ce qui concerne la conception de systèmes d'information sur l'environnement novateurs et intégrés utilisant à l'échelle planétaire des données provenant de détecteurs et dispositifs divers, les transmettant rapidement à des centres d'évaluation et fournissant des renseignements ciblés aux décideurs, sur le modèle du système mondial de prévision météorologique existant actuellement. Ce nouveau flux d'informations émanant, entre autres, des instruments de télédétection ne s'accompagne toutefois pas d'un investissement suffisant au niveau du recueil sur le terrain de données venant corroborer celles dont on dispose déjà et de la création des capacités nécessaires à l'évaluation et à l'exploitation des informations obtenues. En dépit des miracles accomplis par l'automatisation et l'intelligence artificielle, les personnes dotées d'une formation solide et d'une expérience avérée ont encore un rôle important à jouer. Il est donc nécessaire d'investir dans les ressources

humaines autant que dans les techniques, car ces ressources font partie intégrante d'un système d'information efficace.

1. Techniques spatiales et de télédétection

43. L'observation de la Terre à partir de l'espace est l'un des moyens les moins onéreux de connaître la planète et de découvrir les diverses surprises d'ordre scientifique qu'elle réserve. Ce type d'observation permet d'obtenir des mesures fiables dans le temps concernant les principales variables physiques qui sont nécessaires à l'étude des modifications de l'écosystème terrestre et à l'adoption de mesures rationnelles à l'échelon local. La télédétection par satellite fournit des informations de la plus haute importance sur les retombées écologiques des différents phénomènes et les ressources naturelles, et facilite à l'élaboration de plans de développement intégrés, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les satellites permettent de raccorder des villages isolés au réseau de communication et d'offrir, par exemple, des services météorologiques ou éducatifs aux communautés défavorisées. Au cours des 10 à 15 prochaines années, l'entrée en fonctions de plus de 230 instruments embarqués à bord de satellites (dont des capteurs fournissant un large éventail de données) dans le cadre de quelque 70 missions permettra aux scientifiques d'appréhender les interactions complexes entre les divers éléments imbriqués qui composent l'écosystème terrestre et déterminent son comportement non linéaire.

44. La Stratégie mondiale intégrée d'observation vise à relier les observations faites par satellite à celles qui sont faites au sol. Des technologies prometteuses telles que les systèmes d'information géographique, les systèmes de localisation par satellite, la photogrammétrie, l'intelligence artificielle et les réseaux neuronaux viennent enrichir les systèmes d'information par satellite en vue de mieux servir les usagers. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture utilise des données socioéconomiques et statistiques intégrées parallèlement aux informations recueillies par télédétection et à d'autres données sur l'environnement, en vue de surveiller la situation alimentaire aux échelons régional, national et international et de pouvoir alerter la communauté internationale des risques de pénurie. Grâce à l'intégration progressive des services de liaison par satellite sur le Web et à d'autres services classiques, il est possible de fournir des informations aux usagers sous une forme qui leur est plus accessible.

45. En outre, la technologie des communications par satellite appliquée au développement durable permet de sortir des zones rurales ou reculées de leur isolement, zones qu'il serait impossible ou onéreux de relier aux réseaux câblés. Les communications par satellite peuvent fournir une grande partie de l'information nécessaire aux endroits reculés :

a) Soins de santé (télémédecine) : les communications par satellite pourraient, à terme, mettre les services des professionnels de la santé à la portée de tous les pays en développement et sont déjà utilisées dans des situations d'urgence;

b) Enseignement à distance (téléenseignement) : des applications telles que les vidéoconférences interactives en duplex par l'intermédiaire, entre autres, de l'Internet, permettent aux centres éducatifs et aux chercheurs d'accéder à des informations et données concernant un large éventail de sujets;

c) Alertes en cas de conditions météorologiques défavorables et de catastrophes naturelles à l'intention des zones reculées et des navires : les télécommunica-

tions par satellite sont plus fiables que celles qui étaient assurées grâce aux équipements terrestres standard de télécommunications maritimes; et

d) Interventions en cas de catastrophe : après une catastrophe naturelle, les communications par satellite peuvent servir à coordonner les secours et à fournir aux décideurs des rapports établis sur le terrain qui complètent l'information obtenue grâce aux satellites de télédétection et à d'autres sources.

46. Compte tenu toutefois de l'abondance des nouvelles technologies, il est urgent de mettre dûment en valeur les ressources humaines et d'inciter les scientifiques spécialisés dans différentes disciplines à collaborer en vue d'appréhender et d'appliquer les solutions scientifiques propres à assurer un développement durable.

2. Création de réseaux électroniques

47. Le raccordement aux réseaux électroniques est en progression rapide dans toutes les régions du monde. Aux États-Unis, au début de 2000, on estimait à 46,5 millions le nombre de foyers reliés à l'Internet, contre 14,9 millions en 1995, et ce chiffre devrait plus que doubler au cours des cinq prochaines années. En tenant compte de l'utilisation du réseau à des fins professionnelles, on s'attend à ce qu'il y ait 171 millions d'usagers de l'Internet aux États-Unis en 2004[6]. Fait intéressant, au moins la moitié de ces usagers devraient être des femmes. En 1999, en Europe de l'Ouest, le nombre des abonnés à l'Internet a augmenté de 75 % pour atteindre 34,5 millions, et celui des usagers a progressé de 69 %, atteignant 64,3 millions[7]. En Asie et dans le Pacifique, l'utilisation de l'Internet a pris un essor rapide et devrait toucher 130 millions d'individus d'ici à 2005. La Chine devrait en grande partie contribuer à cet essor. Au cours des cinq prochaines années, le taux de croissance annuel du nombre d'utilisateurs de l'Internet devrait atteindre 60 %, soit quelque 33 millions d'usagers[8]. En Amérique latine, ce nombre devrait tripler dans les trois années à venir, passant de 8,5 millions à l'heure actuelle à 24,3 millions en 2003[9]. En Afrique, l'utilisation de l'Internet s'est développée rapidement au cours de ces dernières années. À la fin de 1996, seuls 11 pays avaient accès au réseau, en septembre 2000, tous les pays à l'exception d'un seul y étaient reliés de façon permanente. En dépit de cet essor fulgurant, l'accès au réseau se limitait jusqu'à présent principalement aux grandes villes, bien que dans 16 pays, des villes de moindre importance y soient raccordées. Il n'est pas aisé de connaître le nombre exact d'usagers de l'Internet en Afrique, mais plus d'un million d'utilisateurs sont raccordés par modem : ils sont environ 200 000 en Afrique du Nord, 650 000 en Afrique du Sud et aux alentours de 150 000 dans les 50 pays d'Afrique restants. Selon les estimations de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), chaque abonnement sert en moyenne à trois utilisateurs, ce qui porte le nombre total d'utilisateurs à environ 3 millions, dont près d'un million en dehors de l'Afrique du Sud. Il existe donc environ 1 usager de l'Internet pour 250 habitants, alors que la moyenne mondiale est de 1 pour 35. Dans les autres régions du monde, ce taux s'établit comme suit : 1 pour 3 en Amérique du Nord et en Europe; 1 pour 125 en Amérique latine et dans les Caraïbes; 1 pour 200 en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique; 1 pour 250 en Asie de l'Est; 1 pour 500 dans les États arabes; et 1 pour 2 500 en Asie du Sud[10].

48. En raison des progrès technologiques rapides réalisés dans le domaine de l'informatique et des télécommunications et de l'augmentation du nombre d'usagers de l'Internet, l'accès électronique aux données s'est sensiblement amélioré grâce à des outils tels que les métabases de données sur l'Internet ou les sites des pouvoirs

publics et des organisations qui fournissent un accès direct aux sources de données. Si l'on sait maintenant uniformiser les normes et méthodes de traitement de l'information, de nouvelles difficultés surgissent dans le domaine des droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information. Le site Internet que l'Organisation des Nations Unies consacre au suivi de l'application des accords issus de la Conférence sur l'environnement et le développement (CNUED) fournit un bon exemple des progrès réalisés en matière de création de réseaux électroniques. Ce site permet de se connecter aussi bien aux sites internationaux qu'aux sites gouvernementaux qui contiennent des informations sur le développement durable à l'échelle des pays. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a, de son côté, créé une métabase de données qui rassemble, à l'échelle du système des Nations Unies, des données relatives au développement accessibles sur l'Internet. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) envisage aussi de créer une métabase de données sur l'environnement. Dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le Fonds pour l'environnement mondial, le PNUE met au point un réseau consacré aux nouvelles technologies écologiquement viables dont l'objectif est d'améliorer la gestion des connaissances et la mise en commun des informations en vue de favoriser la prise de décisions qui respectent l'environnement et de promouvoir l'application des accords multilatéraux sur l'environnement.

IV. Conclusions

49. Le chapitre 40 d'Action 21 jette les bases de la transition vers la nouvelle économie du savoir du XXIe siècle. Cette nouvelle économie devrait permettre de renforcer les compétences individuelles, de mieux tirer parti des ressources et de promouvoir le progrès technologique et contribuer ainsi à combler le fossé qui existe entre les pays développés et les pays en développement, les riches et les pauvres. Elle constitue aussi bien une occasion à saisir qu'un défi à relever. Nous ne pourrons nous en prévaloir que si nous investissons davantage dans les êtres humains, reconnaissons l'intérêt de points de vue différents et estimons la participation des parties prenantes à leur juste valeur. Il ne nous sera possible de relever le défi qu'en mettant en place une infrastructure informatique, adoptant des cadres politiques et réglementaires favorables, faisant régner un climat économique porteur, promouvant une amélioration des services et du financement et, de manière générale, soutenant des mesures permettant à tout un chacun de bénéficier de la révolution de l'information. L'amélioration de l'accès à l'information et de l'utilisation de cette information par le public est davantage un facteur d'union que de division.

50. Au moment où nous regardons vers l'avenir, il nous faut relever deux grands défis, l'un consistant à donner des chances plus égales aux décideurs du monde entier, l'autre à mieux comprendre les possibilités offertes par les nouvelles technologies.

51. Dans le premier cas, il convient d'accorder une attention accrue à l'amélioration du processus de prise de décisions dans tous les pays en facilitant le recueil des données, la normalisation et l'accès et la participation des groupes de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, et d'aider les pays en leur fournissant les ressources techniques et financières nécessaires à cet effet. Il nous incombe de veiller à ce que les technologies de l'information servent à combler le fossé qui existe entre les pays développés et les pays en développement et entre ceux dont l'économie se fonde sur le savoir et les autres.

52. Dans le deuxième cas, il s'agit d'apprendre à structurer l'information à de nouvelles fins et pour de nouveaux utilisateurs qui ont et auront accès à l'information par le biais des nouvelles techniques de communication. Nos esprits sont encore trop conditionnés par la page imprimée et le déroulement linéaire d'un film ou d'une bande vidéo pour pleinement apprécier les possibilités qu'offre la nouvelle liberté d'accès. C'est là un défi que se doivent de relever tous les fournisseurs d'information, notamment les gouvernements, le système des Nations Unies, le secteur privé, les ONG et les particuliers. Il nous faut rassembler des informations utiles sur le développement durable dans des cadres intégrés plus généraux à points d'accès multiples et répondant aux besoins de nombreux utilisateurs. Ces systèmes d'information en pleine évolution devront tenir compte de la nécessité de parvenir à un équilibre entre les possibilités commerciales de vente de l'information et de financement des systèmes d'information eux-mêmes, d'une part, et les bénéfices pour la société d'un accès général et gratuit à l'information, de l'autre. L'impératif de base est d'aider les preneurs de décisions à s'orienter sur des voies durables.

V. Recommandations

53. Les recommandations portant sur les trois principales questions abordées dans le présent rapport figurent ci-après.

A. Remédier au manque de données

54. La Commission souhaitera peut-être :

a) Reconnaître le rôle important qu'ont joué les pays tests et la contribution qu'ils ont faite à l'établissement d'un ensemble d'indicateurs de base relatifs au développement durable classés par thèmes et sous-thèmes dans le cadre du programme de travail de la Commission sur les indicateurs de développement durable;

b) Adopter cet ensemble d'indicateurs qui servira de point de départ aux pays souhaitant mettre au point leurs propres programmes de mise à l'essai, d'élaboration et d'utilisation d'indicateurs nationaux de développement durable;

c) Poursuivre son programme de travail sur les indicateurs concernant le développement durable, en faisant tout particulièrement porter ses efforts lors de la prochaine phase sur l'aide à apporter aux pays en développement et aux pays en transition qui souhaiteront mettre au point un programme national d'indicateurs (informations techniques, conseils et appui au renforcement des capacités) ainsi que les travaux relatifs aux modalités à adopter concernant l'établissement de liens entre les indicateurs et leur agrégation en s'inspirant des initiatives de recherche-développement existantes et en coopérant avec leurs auteurs;

d) Encourager les pays à tirer davantage parti des indicateurs, indices et autres mesures statistiques adaptés à leur situation et à leurs priorités, à mieux suivre les progrès accomplis aux niveaux national, régional et local pour ce qui est de la définition et de la réalisation des objectifs nationaux en matière de développement durable et faire rapport à ce sujet.

55. La Commission souhaitera peut-être encourager :

a) La participation du public, fort utile pour améliorer la qualité des données et renforcer la volonté politique nécessaire à la mise en place d'une véritable infrastructure informatique;

b) L'établissement aux différents échelons administratifs d'un gisement de métadonnées comportant des informations facilement accessibles répondant aux besoins des décideurs;

c) Une meilleure prise en compte dans les systèmes informatiques nationaux du rôle joué par le secteur privé, les ONG et autres grands groupes, notamment les femmes et les jeunes, dans l'établissement et l'analyse des données.

56. La Commission souhaitera peut-être demander aux gouvernements ou aux organisations internationales :

a) De collaborer, aux niveaux national et international, pour harmoniser sur le plan technique les méthodes, les périodes considérées, le recueil et l'agrégation des données et, à cet égard, de souligner combien il importe d'utiliser des méthodes communes pour l'établissement des données et indicateurs de développement durable (par exemple, fiches méthodologiques normalisées);

b) D'intégrer les procédures et services concernant les données et informations relatives au développement durable en institutionnalisant et renforçant les systèmes intégrés d'information géospatiale utilisés pour recueillir, analyser et traiter les renseignements destinés aux décideurs et autres groupes d'utilisateurs;

c) D'avoir davantage recours aux systèmes spatiaux d'information afin de combiner et d'intégrer les informations économiques, sociales et écologiques. Le géocodage des données en faciliterait l'utilisation aux différents échelons géographiques;

d) De mettre au point des partenariats stratégiques avec les organisations non gouvernementales, notamment les organisations de femmes et de jeunes, ainsi qu'avec le secteur privé afin de promouvoir la mise au point de méthodes novatrices d'établissement et de recueil des données;

e) De fournir, selon que de besoin, appui ou financement aux collectivités autochtones et locales pour les aider à gérer leurs connaissances et ressources traditionnelles de façon plus efficace.

57. La Commission souhaitera peut-être prier les organisations internationales :

a) De rationaliser les méthodes de recueil des données internationales en s'appuyant sur les initiatives déjà prises pour harmoniser les indicateurs, les méthodologies et les normes et en reconnaissant le rôle important que peut jouer la Commission de statistique à cet égard;

b) De mettre au point un cadre commun permettant d'identifier les ensembles de données de base et informations essentielles à la mise en oeuvre des accords concernant le développement durable et autres accords multilatéraux connexes.

B. Améliorer la disponibilité de l'information et l'accès à l'information

58. La Commission souhaitera peut-être demander aux gouvernements :

a) De s'engager à haut niveau à créer des systèmes d'information nationaux intégrés facilitant la prise de décisions dans le domaine du développement durable et l'identification des services ou organismes nationaux jouant un rôle de premier plan dans la coordination ou la compilation des données;

b) De s'assurer que les décideurs identifient clairement leurs besoins en matière d'informations et de données et que ces besoins correspondent aux activités de recueil de données des bureaux statistiques afin que les ressources investies dans les programmes d'information et d'établissement de données étayent véritablement les objectifs politiques fixés;

c) De mettre au point des stratégies de communication multimédias, et, le cas échéant, multilingues, afin de faciliter l'accès du public à l'information. Ces stratégies devraient faire appel à tous les types de moyens de communication, des outils traditionnels et peu structurés aux technologies modernes et de pointe et s'appliquer à tous les niveaux, du niveau local au niveau mondial;

d) De faciliter l'accès du public dans son ensemble aux sources d'information pertinentes en matière de développement durable en promouvant la mise au point des cadres institutionnels et réglementaires nécessaires au recueil, à la mise en commun, à la diffusion et à l'utilisation des données, et notamment l'examen des règlements, modalités et protocoles existants;

e) D'encourager la mise au point d'un ensemble minimal de critères de base concernant les politiques ou pratiques des organismes publics en matière de publication de l'information;

f) De s'assurer que le public a toujours accès à l'information en décourageant ou réglementant, selon les besoins, la migration d'informations publiques ou détenues par des organismes publics vers des systèmes d'information commerciaux à accès limité;

g) D'identifier des approches novatrices, notamment d'utiliser les infrastructures existantes de façon plus efficace, afin de trouver des solutions locales à la mobilisation des ressources financières permettant d'atteindre les objectifs fixés en matière d'informations concernant le développement durable.

59. La Commission souhaitera peut-être demander aux gouvernements ou aux organisations internationales :

a) De mettre au point les infrastructures nécessaires et d'appliquer des programmes de renforcement des capacités touchant les diverses couches de la société actuellement exclues de la révolution de l'information, l'attention étant tout particulièrement appelée sur les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les pauvres, en vue de leur permettre de davantage bénéficier d'une économie du savoir en pleine expansion. Dans ce contexte, la Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2000 recommandait la création de centres d'information communautaires visant à assurer l'accès à l'information des groupes à faible revenu et autres groupes actuellement exclus[11];

b) D'encourager une meilleure utilisation des sources d'information multilingues, notamment en menant des travaux de terminologie dans toutes les langues visant à faciliter la compréhension des concepts et questions liés au développement durable et comprenant l'établissement d'un thésaurus ou glossaire dans les langues

des Nations Unies définissant les termes utilisés dans le cadre des diverses négociations internationales et dans les accords multilatéraux portant sur le développement durable;

c) De promouvoir des partenariats stratégiques entre les organismes publics, les groupes de la société civile, les organisations multilatérales et le secteur privé afin de mobiliser un soutien politique et financier en faveur des infrastructures d'information nationales dans le cadre desquelles il sera possible de mettre au point et d'améliorer, grâce à une large participation, les systèmes informatiques portant sur le développement durable.

60. La Commission souhaitera peut-être engager les donateurs bilatéraux et multilatéraux à faire en sorte que l'aide au développement porte également sur le renforcement des capacités informatiques favorisant le développement durable à l'échelon national.

C. Nouvelles technologies de l'information

61. La Commission souhaitera peut-être demander aux organisations internationales :

a) De coopérer afin de i) fournir un accès peu onéreux aux technologies spatiales favorisant le développement durable et ii) contribuer au renforcement des capacités des pays en développement afin de leur permettre d'interpréter, analyser et intégrer les informations relayées par satellite dans les applications opérationnelles;

b) De promouvoir la création de réseaux de gisements de données décentralisés, dans le domaine notamment du téléenseignement, de la télémédecine, de la comptabilité des ressources naturelles, des prévisions météorologiques et climatiques, du développement agricole, de la gestion des ressources environnementales et naturelles, de la lutte contre la pauvreté et de la planification du développement durable.

62. La Commission souhaitera peut-être prier les gouvernements, les organisations internationales, les groupes de la société civile et les groupes professionnels de :

a) Créer des partenariats stratégiques en vue de la formulation et de la mise en oeuvre de stratégies prospectives d'action permettant la mise au point et en place de systèmes d'information sur l'Internet, et notamment la fourniture de conseils et d'assistance technique et autre à cet effet;

b) Soutenir toute initiative visant à introduire des capacités multilingues et multidialectes et des données locales dans les systèmes faisant appel à l'Internet, les améliorer et les mettre en oeuvre, afin de veiller à la plus large diffusion possible des informations, en particulier vers les groupes actuellement exclus.

Notes

[1] Michael Hart, « The social dimension of freer trade and globalization », *World Economic Affairs* (été 1996).

[2] Un ensemble d'indicateurs pour la consommation et la production durables a aussi été établi en application de la décision 7/2 de la Commission; la Commission est saisie d'un document d'information qui constitue un rapport intérimaire sur ses travaux.

[3] Voir « Recommandation sur l'intégration des deux modes de connaissance : connaissances autochtones traditionnelles et connaissances scientifiques », séminaire sur la documentation et l'application des connaissances autochtones, Inuvik, territoire du Northwest, Canada, 15-17 novembre 1996.

[4] Voir Elena Petkova et Peter Veit, « Environmental accountability beyond the nation-state: the implications of the Aarhus Convention » (*Environmental Governance Notes*, Institut mondial pour les ressources, avril 2000).

[5] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3* (A/55/3), chap. III, par.17, « par.10 ».

[6] Voir Strategis Group, *Cyber Atlas: The Web Marketer's Guide to Online Facts* (février 2000).

[7] Voir C*yber Atlas: Hardware – More ISPs for Western Europe* (2000).

[8] Prévisions de The Strategis Group (juin 1999).

[9] Voir *Chicago Tribune*, « Dot-Coms Flourish in Latin America » (novembre 2000).

[10] Voir Mike Jansen, « African Internet status, ICT developments, policies and strategy: African Internet » (accessible depuis septembre 2000 à l'adresse suivante : <sn.apc.org>).

[11] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3* (A/55/3), chap. III, par. 17, « par. 8 ».